

LANSON-BCC

Société Anonyme, au capital de 71 099 100 €

Siège social : Allée du Vignoble 51100 REIMS

389 391 434 RCS REIMS

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2022**RESULTAT DES VOTES DES RESOLUTIONS**

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de LANSON-BCC s'est réunie le 29 avril 2022 au siège social de la société Champagne Lanson, 66 rue de Courlancy 51100 REIMS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour.

63 actionnaires étaient présents, représentés ou avaient voté par correspondance, représentant ensemble 6 129 629 actions (soit 87,52 % du total des actions ayant droit de vote), donnant droit à 6 129 629 voix.

Les quorums requis pour les résolutions à titre ordinaire (20 %) et extraordinaire (25 %) ont ainsi été atteints.

Toutes les résolutions ont été adoptées.

Résolutions	Résultat	Pour		Contre		Abstention	
		Nb voix	%	Nb voix	%	Nb voix	%
1^{ère} résolution Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la société holding LANSON-BCC, des charges non déductibles (dites somptuaires) et quitus aux administrateurs	Adoptée	6 129 629	100	0	0	0	0
2^{ème} résolution Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la société LANSON-BCC	Adoptée	6 129 629	100	0	0	0	0
3^{ème} résolution Affectation du résultat de l'exercice 2021 de la société holding LANSON -BCC et fixation du dividende	Adoptée	6 129 629	100	0	0	0	0
4^{ème} résolution Approbation des conventions réglementées visées par les articles L. 225 -38 et suivants du Code de commerce	Adoptée	6 129 629	100	0	0	0	0
5^{ème} résolution Fixation du montant annuel de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'administration	Adoptée	6 129 629	100	0	0	0	0
6^{ème} résolution Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Michaëla MERK pour une durée de 6 ans	Adoptée	6 129 629	100	0	0	0	0
7^{ème} résolution Nomination de Monsieur Mark DIXON en qualité de nouvel administrateur pour une durée de 6 ans	Adoptée	6 129 629	100	0	0	0	0
8^{ème} résolution Nomination de Madame Marie-Laëticia DUCHÊNE-BAIJOT en qualité de nouvel administrateur pour une durée de 6 ans	Adoptée	6 129 629	100	0	0	0	0
9^{ème} résolution Autorisation à donner au Conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois, à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif des articles L 22-10-62 et suivants du code de commerce et du règlement (UE) n°596/2014 sur les abus de marché	Adoptée	6 129 629	100	0	0	0	0

10^{ème} résolution Autorisation à donner au Conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois, à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions détenues	Adoptée	6 129 629	100	0	0	0	0
11^{ème} résolution Augmentation de 70 à 75 ans de la limite d'âge statutaire pour l'exercice des fonctions de Président du Conseil d'administration et modification corrélative de l'article 13 des statuts	Adoptée	6 129 601	99,99	28	0,01	0	0
12^{ème} résolution Augmentation de 70 à 72 ans de la limite d'âge statutaire pour l'exercice des fonctions de Directeur général et de Directeur général délégué et modification corrélative de l'article 14 des statuts	Adoptée	6 129 629	100	0	0	0	0
13^{ème} résolution Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités	Adoptée	6 129 629	100	0	0	0	0